

**POPULATION EN SITUATION D'HANDICAP
PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

Région Tadla Azilal

Direction Régionale de Tadla Azilal

Juin 2011



POPULATION EN SITUATION D'HANDICAP
PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE
Région Tadla Azilal

Sommaire

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES.....	3
SYNTHÈSE.....	4
SYNTHESE EN ARABE.....	5
INTRODUCTION.....	6
I - PREVALENCE DE L'HANDICAP :.....	8
I.1. PREVALENCE DE HANDICAP PAR PROVINCE :	9
I.2. PREVALENCE DE HANDICAP PAR COMMUNE.	11
II - CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES HANDICAPES :	15
II.1. POPULATION HANDICAPEE SELON L'AGE ET LE SEXE :	15
II.2. NUPTIALITE DES HANDICAPES :.....	18
II.3. FECONDITE DES FEMMES HANDICAPEES :.....	22
III - CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION DES HANDICAPES :	25
III.1. ALPHABETISATION DES HANDICAPES :	25
III.2. SCOLARISATION DES HANDICAPES :	27
III.3. NIVEAU D'ETUDE DES HANDICAPES :	29
IV - ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI DES HANDICAPES :	31
IV.1. PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE :	32
IV. 2. TAUX DE CHOMAGE DES HANDICAPES :.....	36
IV. 3 SITUATION DANS LA PROFESSION :	38
ANNEXE STATISTIQUE.....	38

Liste des tableaux

Tableau 01 : Répartition des handicapés selon le milieu de résidence et de type de handicap

Tableau 02 : Prévalence de handicap par province et milieu de résidence (en %).

Tableau 03 : Répartition de la population en situation de handicap par province et type de handicap (%).

Tableau 04 : Taux de prévalence de handicap par commune en (%).

Tableau 05 : Répartition des localités selon le taux de prévalence de handicap.

Tableau 06 : Répartition des handicapés dans les localités où le taux de prévalence dépasse 3 % selon le milieu de résidence et le type de handicap.

Tableau 07 : Répartition des handicapés selon le milieu de résidence et le sexe

Tableau 08 : Répartition des handicapés et le taux de prévalence selon le grand groupe d'âge et le sexe.

Tableau 09 : Handicapés selon le grand groupe d'âges et le type de handicap

Tableau 10 : handicapés selon le groupe d'âge fonctionnel et le milieu de résidence.

Tableau 11 : handicapés âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe.

Tableau 12 : handicapés âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et type de handicap.

Tableau 13 : Taux de célibat à 55 ans selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 14 : Taux et indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et groupe d'âges.

Tableau 15 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 16 : Taux de scolarisation des enfants âgés entre 6 et 11 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Tableau 17 : Taux de scolarisation et de fréquentation scolaire selon le type de handicap (%).

Tableau 18 : Niveau d'instruction des handicapés selon le grand groupe d'âges (en %)

Tableau 19 : Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (en %)

Tableau 20 : Handicapés âgée de 10 ans selon le niveau d'étude et le type de handicap (en %)

Tableau 21 : Répartition de la population handicapée et non Handicapée selon le type d'activité et le sexe.

Tableau 22: Répartition des handicapés actifs selon le milieu de résidence et le sexe.

Tableau 23: Taux brut d'activité selon le sexe et le type de handicap (en %).
 Tableau 24: niveau d'instruction des personnes handicapées actives.
 Tableau 25: Taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence.
 Tableau 26: Taux de chômage selon le groupe d'âge quinquennal et le sexe (en %)
 Tableau 27: Taux de chômage des handicapés selon le sexe et le type de handicap (en %).
 Tableau 28: Répartition des actifs (actifs occupés et des chômeurs 2) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence (en %).

Liste des figures

Figure 01 : Répartition de la population en situation de handicap par province et type de handicap.
 Figure 02 : Taux de prévalence de handicap par commune
 Figure 03 : Prévalence de handicap par tranche d'âges et le sexe.
 Figure 04 : Statut matrimonial (%) de la population par catégorie : handicapée, non handicapée
 Figure 05 : Répartition des jeunes célibataires selon le grand groupe d'âge en (%)
 Figure 06 : Taux de fécondité des femmes en âge de procréation
 Figure 13: Taux de chômage selon le groupe quinquennal d'âge et le sexe (en %).
 Figure 08 : Taux d'analphabétisme selon le grand groupe d'âges (en %).
 Figure 09 : Population handicapée alphabétisée selon les langues lues et écrites (en %).
 Figure 10 : Taux de scolarisation des enfants d'âges 6-11 ans selon le milieu de résidence (en %).
 Figure 11 : Taux brut d'activité par type de handicap (en %).
 Figure 12: Taux brut d'activité des handicapés selon le niveau d'instruction et le milieu (en %).
 Figure 07 : Taux d'analphabétisme selon le sexe.

SYNTHÈSE

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le nombre des personnes en situation d'handicap au niveau régional s'élève à 29882 personnes, dont 11669 résident en milieu urbain et 18213 en milieu rural. Ces effectifs rapportés à la population totale de chaque milieu donnent des taux de prévalence d'handicap de l'ordre de 2% au niveau régional, 2.2% en milieu rural et 2.0% en milieu urbain.

D'une province à l'autre, les taux de prévalence varient dans une fourchette allant de 1.9% au niveau de la province de Fkih Ben Salah à 2.2% dans la province de Béni Mellal.

Examinée selon le sexe, la population handicapée est composée de 58.4% d'hommes, ce qui donne lieu à un rapport de masculinité de l'ordre de 140 (140 hommes pour 100 femmes).

En termes de taux de prévalence, les handicapés de moins de 15 ans représentent 0.7% de la population du même groupe d'âge. Ce taux, en progression selon l'âge atteint 1.9% chez la population handicapée en âge d'activité et culmine à 8.4% chez la population du 3ème âge.

L'incidence de l'handicap sur la situation démographique et socioéconomique des handicapés est manifeste. En ce qui concerne la nuptialité par exemple, si 98.6% des personnes non handicapées finissent par contracter leur première union avant 55 ans, seules 96.1% des personnes en situation d'handicap finissent par se marier avant cet anniversaire. La faiblesse de cet indicateur d'intensité a un impact négatif sur le niveau de la fécondité des femmes en âge fécond.

Ce désavantage est perceptible aussi à l'examen des niveaux d'analphabétisme, de scolarisation et d'activité. Avoisinant 52.1% chez les non handicapés âgés de 10 ans et plus, le taux d'analphabétisme atteint 77.3% chez les handicapés. Le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans qui culmine à 67.7% chez les non handicapés atteint à peine 27.8% chez les handicapés. Quant à la participation à l'activité économique, elle est plus que deux fois plus important chez les non handicapés que chez les handicapés.

لمحة موجزة

حسب نتائج الإحصاء العام للسكان والسكنى 2004، بلغ عدد الأشخاص في وضعية إعاقة بجهة تادلة أزيلال 29882 شخص، منهم 11669 يقطنون بالوسط الحضري و 18213 يقطنون بالوسط القروي. وإذا ما أخذنا هذه الأعداد مقارنة مع العدد الكلي للسكان نجد أن نسبة الإعاقة تصل إلى 2.0% على الصعيد الجهوي (2.2% بالوسط القروي و 2.0% بالوسط الحضري).

وحسب أقاليم الجهة، وصلت نسبة الإعاقة مستواها الأدنى بإقليم الفقيه بن صالح ب 1.9%، في حين بلغت 2.0% بإقليم أزيلال لتصل مستواها الأقصى بإقليم بني ملال ب 2.2%.

مقارنة مع مجموع الأشخاص المعاقين الذي يصل على الصعيد الوطني 680537 سنة 2004، يمثل معاقو جهة تادلة أزيلال نسبة 4.39% من المجموع الكلي لهذه الفئة.

حسب نوع الإعاقة، تم تعداد 15568 شخص يعانون من إعاقة جسدية و 8933 حالة إعاقة متعلقة بالحواس تم 5381 شخص يعانون من أمراض عقلية أو ذهنية. إن تحليل هذه الأعداد بالنسب المثوية يبين أن الإعاقة الجسدية بما في ذلك الإعاقة الحركية والمرض المزمن تمثل النسبة الأكبر ب 52.1% أو بعبارة أخرى الإعاقة الأكثر تواجدا بالجهة، متبوعة بالإعاقة المتعلقة بالحواس ب 29.9% تم الإعاقة الذهنية ب 18.0%.

بالنظر إلى الإعاقة حسب الجنس، يمثل الذكور نسبة 58.4% من المجموع الكلي للمعاقين على صعيد الجهة مما يعطي معدل ذكورة يصل إلى 140 بالنسبة لهذه الفئة، أو بعبارة أخرى يمكن القول أنه بالنسبة للسكان المعاقين يمكن أن نحسب 140 ذكر لكل 100 أنثى.

وحسب السن، يمثل المعاقون الأقل من 15 سنة نسبة 0.7% بالنسبة للمجموع الكلي لهذه الفئة العمرية، وتتزايد هذه النسبة كلما تقدم السن حيث تصل إلى 1.9% لدى فئة السكان في سن النشاط (15-59 سنة). أما بالنسبة للفئة العمرية الثالثة (60 سنة و ما فوق) أي فئة السكان المسنين فتصل هذه النسبة أقصاها ب 8.4%.

فيما يخص الأمية، نجد أن نسبة 77.3% من الأشخاص المعاقين البالغين من العمر 10 سنوات فما فوق لا يعرفون القراءة والكتابة مقابل 52.1% بالنسبة للأشخاص غير المعاقين. وعلى غرار ما يلاحظ على الصعيد الوطني بالنسبة لهذه الشريحة من المجتمع نجد على صعيد الجهة أن معدل الأمية لدى الإناث يرتفع على نظيره لدى الذكور (89.9% لدى الإناث مقابل 68.4% لدى الذكور).

وقد بلغ معدل التمدرس لدى الفئة العمرية 6-11 سنة 27.8% مترواحا بين 23.0% بالوسط القروي و 36.8% بالوسط الحضري. وهو معدل ضعيف جدا مقارنة بفئة السكان غير المعاقين الذي يصل في المجمل إلى 67.7% (59.8% بالوسط القروي و 83.0% بالوسط الحضري). إن تحليل التمدرس حسب نوع الإعاقة يبين أن نسبة التمدرس تصل أقصاها لدى شريحة الأشخاص المصابين بإعاقة جسدية ب 34.0% متبوعة بفئة الأشخاص ذوو إعاقة في الحواس ب 28.4%، أما فئة الأشخاص المصابين بإعاقة ذهنية فلا يتجاوز فيها معدل التمدرس 13.6%.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

1- La typologie adoptée pour l'identification des types de handicap est la suivante :

- Le **handicap physique** qui englobe :
 - Le **handicap moteur** : tout handicap dû à des déficiences motrices ou esthétiques, comme la paralysie ou l'amputation des membres inférieurs ou supérieurs, la mutilation corporelle, etc ;
 - Le **handicap chronique** : tout handicap dû à des maladies chroniques comme le diabète, l'insuffisance cardiaque, la défectuosité rénale, l'asthme, etc.
- Le **handicap sensoriel** : tout handicap dû à des déficiences auditives, visuelles ou de la parole et du langage ;
- Le **handicap mental** : tout handicap dû à des déficiences mentales ou psychiques.

2- Taux de prévalence de l'handicap : la population en situation de handicap rapportée à la population totale.

INTRODUCTION

Partant des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, qui a consacré un module spécial du questionnaire aux personnes en situation d'handicap, cette étude a pour objet de présenter les taux de prévalence de l'handicap aux différentes subdivisions administratives de la région et de faire le point sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population en situation d'handicap.

A noter, par ailleurs, que ce n'est pas la première fois que le recensement accorde une attention particulière à cette catégorie de la population, puisque, déjà lors du RGPH de 1994, un volet spécial l'a été consacré. Cependant, le RGPH de 2004 se caractérise par les efforts considérables qui ont été fournis sur le plan méthodologique et sur le plan de collecte afin de cerner ce phénomène d'une manière précise. Ces efforts ont permis de relever sensiblement le taux de couverture de cette population tout en se conformant aux recommandations internationales en matière d'identification et de classement des personnes handicapées.

Lors des RGPH de 1994 et 2004, la définition adoptée pour l'identification d'une personne handicapée, est similaire à celle adoptée au niveau international : est handicapée, toute personne désavantagée par rapport à une personne normale dans l'exercice d'une activité suite à une déficience ou à une incapacité physique ou mentale. La déficience est définie comme toute perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique ou anatomique.

I. PREVALENCE DE L'HANDICAP :

Lors du recensement général de la population et de l'habitat 2004, la population en situation de handicap a été évaluée à 29882 personnes au niveau de la région Tadla-Azilal, soit un taux de prévalence de l'ordre de 2.1% contre 2.3% au niveau national.

Par rapport à l'effectif global des handicapés qui a atteint 680537 au niveau national en 2004, le poids de la région représente 4.39%.

Par milieu de résidence, 11669 handicapés ont été recensée en milieu urbain et 18213 en milieu rural, donnant lieu à des taux de prévalence de handicap de l'ordre de 2.2% et 2.0% respectivement.

Selon le type de handicap, on dénombre 15568 personnes souffrant de handicap physique, 8933 personnes ayant des déficiences sensorielles et 5381 présentant un handicap mental.

Le tableau 01, qui présente la répartition des handicapés selon le type de handicap, montre que le handicap physique qui est le plus répandu avec 52.1% et ce quel que soit le milieu de résidence (56.0% en milieu urbain et 49.6% en milieu rural).

Les handicapés sensoriels et mentaux représentent respectivement 29.9% et 18.0% des handicapés au niveau régional (24.7% et 19.2% en milieu urbain et 33.2% et 17.2% en milieu rural respectivement).

D'un milieu de résidence à l'autre, on peut remarquer que les handicaps chroniques et mentaux sont en proportion plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural. L'on relève le constat inverse en ce qui concerne le handicap sensoriel ou moteur, plus présent en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 01 : Répartition de la population en situation de handicap par milieu de résidence et type de handicap

Milieu de résidence	Effectif					Total
	Physique			Sensoriel	Mental	
	Moteur	Chronique	Total			
Urbain	3156	3384	6540	2888	2241	11669
Rural	5773	3255	9028	6045	3140	18213
Total	8929	6639	15568	8933	5381	29882
Fréquence (%)						
Urbain	27.0	29.0	56.0	24.7	19.2	100.0
Rural	31.7	17.9	49.6	33.2	17.2	100.0
Total	29.9	22.2	52.1	29.9	18.0	100.0

Source : RGPH 2004

I. 1. Prévalence de handicap par province :

Par province, le taux de prévalence du handicap varie dans une fourchette allant de 1.9% dans la province de Fkih Ben Salah à 2.2% dans la province de Béni Mellal.

Tableau 02 : Prévalence de l'handicap par province et milieu de résidence (en %)

Province	Urbain	Rural	Ensemble
Béni Mellal	2.3	2.1	2.2
Fkih Ben Salah	2.2	1.8	1.9
Azilal	2.0	2.1	2.0
Région	2.2	2.0	2.1

Source : RGPH 2004

Par milieu de résidence, le taux de prévalence du handicap est souvent plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, à l'exception de la province d'Azilal, où l'on observe l'inverse puisque ce taux passe de 2.0% en milieu urbain à 2.1% en milieu rural.

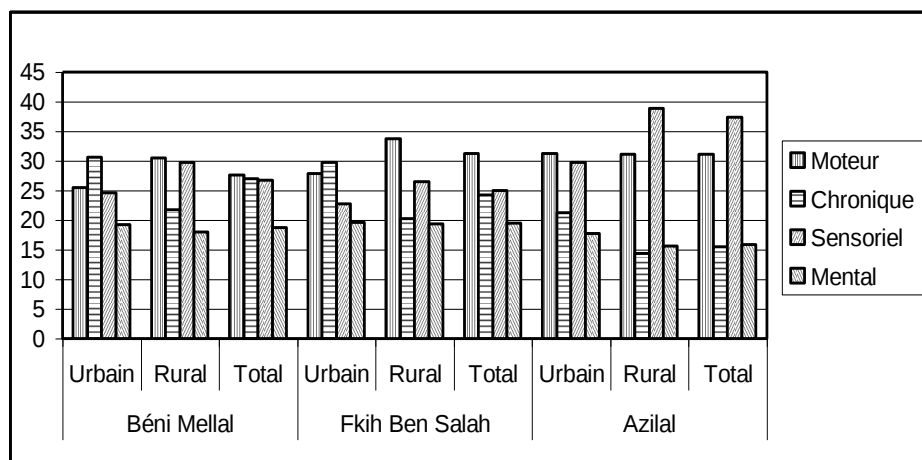
Tableau 03 : Répartition de la population en situation de handicap par province et type de handicap (%).

Province	Milieu de résidence	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Total
Béni Mellal	Urbain	25.5	30.6	24.6	19.3	100.0
	Rural	30.5	21.7	29.8	18.0	100.0
	Total	27.6	27.0	26.7	18.8	100.0
Fkih Ben Salah	Urbain	27.9	29.7	22.8	19.6	100.0
	Rural	33.7	20.3	26.5	19.4	100.0
	Total	31.3	24.2	25.0	19.5	100.0
Azilal	Urbain	31.2	21.3	29.7	17.8	100.0
	Rural	31.1	14.4	38.9	15.6	100.0
	Total	31.1	15.5	37.4	15.9	100.0

Source : RGPH 2004

Examiné selon le type, la figure 01 montre que le handicap chronique est le plus important en milieu urbain dans les provinces de Béni Mellal et Fkih Ben Salah. Par contre, on observe que le handicap moteur est le plus répandu dans les villes de la province d'Azilal. En milieu rural, en revanche, c'est l'handicap moteur qui est le plus important dans les provinces de Béni Mellal et Fkih Ben Salah, par contre on trouve que le handicap sensoriel qui domine en milieu rural de la province d'Azilal.

Figure 01 : Répartition de la population en situation de handicap par province et type de handicap en (%).



Source : RGPH 2004

I. 2. Prévalence de handicap par commune.

L'examen du tableau 04, qui présente les taux de prévalence de handicap selon la commune, fait ressortir de grandes différences puisque le poids des handicapés passe de 1.2% dans la commune Ait Blal, à 3.6% dans la commune Isseksi.

Dans cette fourchette, on distingue trois catégories :

- Neuf communes affichent des taux qui coïncident avec la moyenne régionale, notamment la commune urbaine de Béni Mellal et les communes rurales de Bni Chegda, Bni Oukil, Ait Oum Elbakht, Rfala, Afourar, Dar Ould Zidouh, Tizi N'Isly et Aghbala.
- Trente quatre communes se distinguent par des taux de prévalence de handicap qui dépassent le taux relevé au niveau régional, en particulier les communes d'El Ksiba, Bin El Ouidane, Taghzirt, Naour et Ait Mazigh.
- Dans les trente neuf communes restantes, les taux de prévalence sont plus faibles que la moyenne régionale. Mais ce qu'il convient de remarquer, c'est que ces entités constituent un groupe hétérogène du point de vue géographique, puisqu'elles relèvent de plusieurs provinces éparses couvrant la totalité du territoire régional.

Tableau 04 : Taux de prévalence de handicap par commune en (%)

Commune	Taux de prévalence	Commune	Taux de prévalence
Ait Blal	1.2	Béni Mellal	2.1
Al Khalfia	1.3	Dar Ould Zidouh	2.1
Oulad Youssef	1.4	Ait Oum El Bekht	2.1
Ait Oumdis	1.5	Boutferda	2.1
Sidi Boulkhalf	1.5	Tizi N'Isly	2.1
Ait Taguella	1.6	Bni Chegdale	2.1
Tiffert N'Ait Hamza	1.6	Bni Oukil	2.1
Sidi Aissa Ben Ali	1.6	Zaouiat Ahansal	2.2
Demnate	1.7	Tisqi	2.2
Ait Abbas	1.7	Tifni	2.2
Sidi Yacoub	1.7	Tabaroucht	2.2
Tilougguite	1.7	Tagleft	2.2
Bradia	1.7	Fquih Ben Salah	2.2
Krifate	1.7	Kasba Tadla	2.2
Guettaya	1.7	Oulad Ayad	2.2
Semguet	1.7	Oulad Zmam	2.2
Anzou	1.8	Aghbala	2.2
Ouaoula	1.8	Ait M'Hamed	2.3
Oulad M'Barek	1.8	Foum Jemaa	2.3
Had Boumoussa	1.8	My A.B. Driss	2.3
Oulad Nacer	1.8	Anergui	2.3
Sidi Hammadi	1.8	Dir El Ksiba	2.3
Azilal	1.9	Oulad Said L'Oued	2.3
Agoudi N'Lkhair	1.9	Tamda Noumercid	2.4
Ait Bou Oulli	1.9	Tabia	2.4
Bni Hassane	1.9	Ouaouizeght	2.4
Tidili Fetouaka	1.9	Foum Oudi	2.4
Timoulilt	1.9	Sidi Jaber	2.4
S.Sebt Oulad Nemma	1.9	Tanant	2.5
Oulad Yaich	1.9	Bzou	2.6
Tanougha	1.9	Taounza	2.6
Tabant	2	Zaouiat Cheikh	2.7
Bni Ayat	2	Oulad Gnaou	2.7
Ait Majden	2	Ait Ouqabli	2.9
Ait Tamlil	2	Ait Ouarda	3
Imlil	2	Bin El Ouidane	3.1
Oulad Bourahmoune	2	Naour	3.1
Foum El Anceur	2	Taghzirt	3.2
Hel Merbaa	2	Ait Mazigh	3.3
Rfala	2.1	El Ksiba	3.5
Afourar	2.1	Isseksi	3.6

Source : RGPH 2004

Des contrastes encore plus importants sont relevés à l'examen de la prévalence de handicap par commune, comme cela peut être déduit de la lecture du tableau 04 qui présente la distribution des localités urbaines et rurales selon le taux de prévalence de handicap.

Tableau 05 : Répartition des localités selon le taux de prévalence de handicap.

Taux de prévalence	Urbaines		Rurales		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 2 %	3	15.8	30	41.7	33	36.3
2 à moins de 3 %	14	73.7	35	48.6	49	53.8
3 % et plus	2	10.5	7	9.7	9	9.9
Total	19	100.0	72	100.0	91	100.0

Source : RGPH 2004

En effet, si 36.3% des localités affichent des taux de prévalence de handicap inférieurs à 2%, 53.8% se distinguent par des taux variant entre 2 et 3% et 9.9% se différencient par des taux qui culminent à 3% et plus.

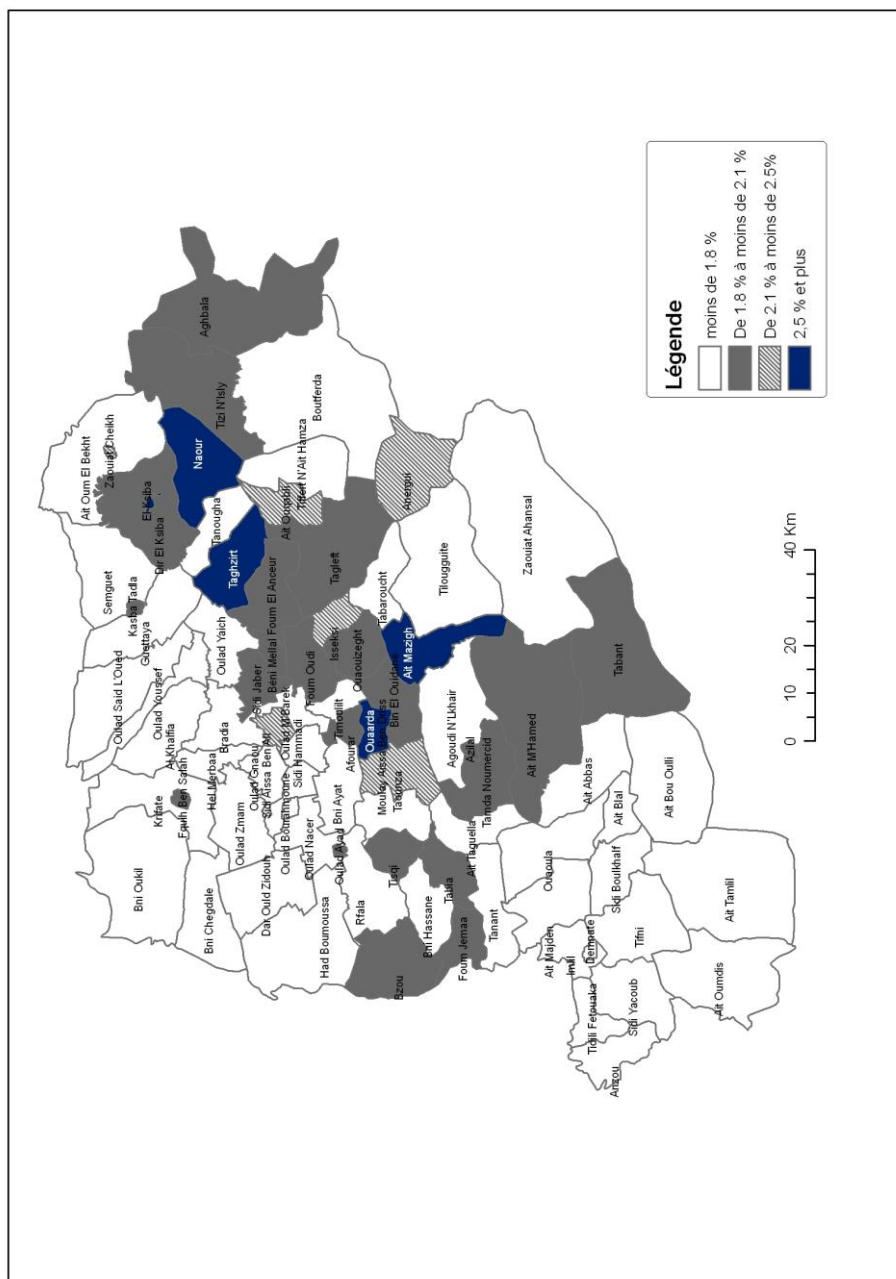
L'examen de cette distribution selon le milieu de résidence fait ressortir que le taux de prévalence dépasse 3% dans 10.5% des communes rurales et 9.7% dans des communes urbaines. Dans les localités où le taux de prévalence relativement élevé (3% et plus), le handicap moteur domine en milieu urbain avec une proportion de 57.5% alors qu'en le milieu rural on dénote que le handicap sensoriel qui enregistre le maximum avec un proportion de 31.7%.

Tableau 06 : Répartition des handicapés dans les localités où le taux de prévalence dépasse 3 % selon le milieu de résidence et le type de handicap.

Milieu de	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Total
Localités urbaines	57.5	30.8	27.5	16.0	100.0
Localités rurales	29.2	25.2	31.7	13.9	100.0

Source : RGPH 2004

Figure 02 : Taux de prévalence de handicap par commune :



II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES HANDICAPES :

Afin de dresser le profil démographique de la population en situation de handicap, plusieurs variables de structure et du niveau de phénomène sont analysées. Il s'agit en l'occurrence, de l'âge, du sexe, du statut matrimonial et de la fécondité. Lorsque cela s'avère utile, des comparaisons avec la population non handicapée sont effectuées dans le but de faire ressortir les particularités de cette première.

II.1. Population handicapée selon l'âge et le sexe :

Examinée selon le sexe, la population handicapée est composée de 58.4% d'hommes, (53.3% au niveau national) ce qui donne lieu à un rapport de masculinité de l'ordre de 140. Autrement dit, parmi la population handicapée on compte 140 hommes pour 100 femmes.

D'un milieu de résidence à autre, ce rapport varie largement puisqu'il passe de 153 en milieu rural à 123 en milieu urbain. Le tableau 06 présente la répartition de la population handicapée selon le milieu de résidence et le sexe.

Tableau 07 : Répartition des handicapés selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu	Effectifs			Fréquences (%)		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Urbain	6439	5230	11669	55.2	44.8	100.0
Rural	11018	7195	18213	60.5	39.5	100.0
Total	17457	12425	29882	58.4	41.6	100.0

Source : RGPH 2004

Selon les grands groupes d'âge, la population handicapée est composée de 11.5% d'enfants de moins de 15 ans, de 54.0% d'individus en âge d'activité (15-59 ans) et de 34.5% âgées de 60 ans et plus. Le tableau 07, qui présente cette répartition, met en

relief, ainsi qu'il a été constaté, la prédominance des handicapés masculins pour tous les grands groupes d'âge.

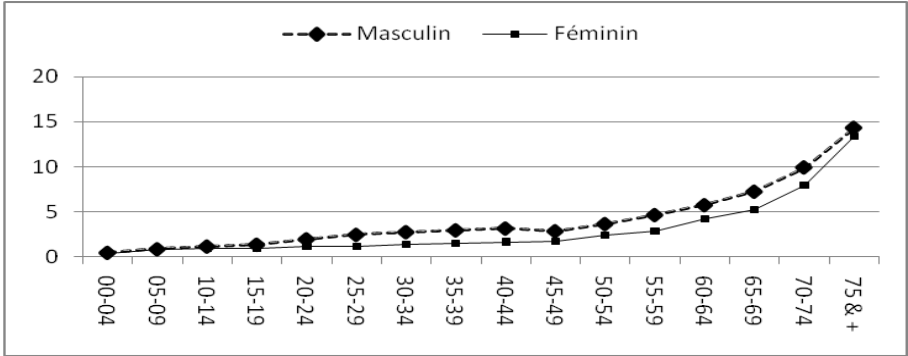
Tableau 08 : Répartition des handicapés et le taux de prévalence selon le grand groupe d'âge et le sexe.

Groupe d'âges	Répartition			Taux de prévalence		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
00-14 ans	6.5	4.9	11.5	0.8	0.6	0.7
15-59 ans	33.4	20.6	54.0	2.5	1.4	1.9
60 ans & +	18.4	16.1	34.5	9.2	7.6	8.4
Total	58.4	41.6	100.0	2.5	1.7	2.1

Source : RGPH 2004

En termes de taux de prévalence, les handicapés de moins de 15 ans représentent 0.7% de la population du même groupe d'âge. Ce taux en progression selon l'âge atteint 1.9% chez la population handicapée en âge d'activité et culmine à 8.4% chez la population du 3^{ème} âge.

Figure 03 : Prévalence de handicap par tranche d'âges et le sexe.



Source : RGPH 2004

La figure 03 qui représente les taux de prévalence de handicap par groupe quinquennal d'âge montre, en effet, qu'il existe une corrélation positive entre l'âge et le taux de prévalence puisqu'il celui-ci passe de 0.4% chez les individus âgés entre 0 et 4 ans à près de 9% chez les personnes du 3^{ème} âge et atteint 13.9% au-delà de 74 ans. Avec toutefois, une importance relative des taux de prévalence chez les hommes à tous les âges.

Par ailleurs, le tableau 09 qui présente la répartition des personnes en situation de handicap selon le type, montre que si le handicap moteur est prédominant chez les moins de 15 ans et la population en âge d'activité avec 36.4% et 32.8% respectivement, le handicap sensoriel est observé chez 39.3% de la population handicapée âgée de 60 ans et plus.

Tableau 09 : Handicapés selon le grand groupe d'âges et le type de handicap

Type handicap	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Total
Effectifs					
00-14 ans	1247	318	1178	687	3430
15-59 ans	5289	2917	3708	4228	16142
60 ans & +	2393	3404	4047	466	10310
Total	8929	6639	8933	5381	29882
Fréquences					
00-14 ans	36.4	9.3	34.3	20.0	100.0
15-59 ans	32.8	18.1	23.0	26.2	100.0
60 ans & +	23.2	33.0	39.3	4.5	100.0
Total	29.9	22.2	29.9	18.0	100.0

Source : RGPH 2004

L'examen de cette même répartition, en distinguant entre les différents groupes fonctionnels, pourrait être d'un grand intérêt pour la planification des besoins de cette population particulière dans certains secteurs, notamment l'éducation et la santé.

Tout d'abord, il convient de remarquer que le nombre d'enfants handicapés en âge préscolaire et scolaire s'élève à près de 2400, dont 33.6% résident en milieu urbain. Les handicapés en âge d'activité et du 3^{ème} âge sont au nombre de 16142 et de 10310 respectivement. Quant à l'effectif des femmes handicapées en âge fécond, il s'élève à 5200, ce qui représente 41.8% de la population handicapée féminine. Le tableau 09 qui présente ces effectifs par milieu de résidence, donne en même temps les taux de prévalence de handicap pour chacune des catégories de population ainsi distinguées.

Tableau 10 : handicapés selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence.

Groupe d'âge fonctionnel	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	TP	Effectif	TP	Effectif	TP
Age préscolaire (00-05 ans)	240	0.4	534	0.4	774	0.4
Age scolaire (06-11 ans)	555	0.8	1038	0.8	1593	0.8
Age activité (15-59 ans)	6373	2.0	9769	1.9	16142	1.9
3ème âge (60 ans & +)	4134	9.7	6176	7.7	10310	8.4
Age fécond (15-49 ans)	2095	1.3	3105	1.2	5200	1.3

Source : RGPH 2004

II. 2. Nuptialité des handicapés :

L'examen du statut matrimonial des personnes en situation de handicap, met en relief le désavantage de cette catégorie de la population en matière de nuptialité par rapport à la population non handicapée. En effet, selon les résultats présentés dans le tableau 11, les proportions des handicapés célibataires et mariés sont plus faibles que celles observées chez la population non handicapée. L'inverse de ce constat est observé chez les veufs et les divorcés, vu que les handicapés en situation de rupture de mariage sont en proportion supérieure que les personnes non handicapées.

Tableau 11 : handicapés âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe.

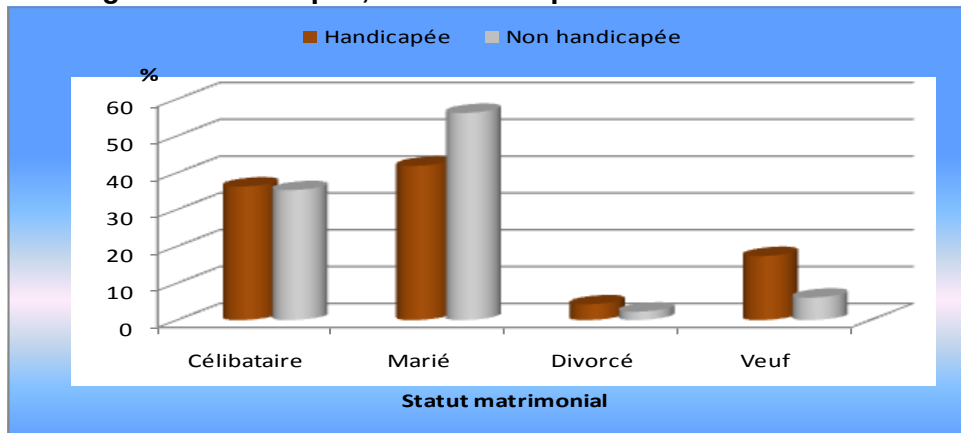
Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	38.4	33.5	36.3	42.9	28.7	35.3
Marié	54.6	23.9	41.9	55.5	57.0	56.3
Divorcé	2.8	6.4	4.3	0.7	3.7	2.3
Veuf	4.2	36.2	17.4	0.9	10.7	6.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : RGPH 2004

Ceci dit, il est important de remarquer le contraste manifeste qui existe entre les hommes et les femmes handicapés en matière

d'union et de rupture d'union. En effet, si plus de la moitié des handicapés de sexe masculin ont été observés en situation de mariage, seules 23.9% des femmes handicapées l'ont été.

Figure 04 : Statut matrimonial (%) de la population par catégorie : handicapée, non handicapée



Source : RGPH 2004

De même, on remarque l'importance des femmes handicapées en situation de veuvage ou de divorce par rapport aux handicapés masculins. Un constat qui permet de stipuler que le handicap constitue un facteur déterminant en matière de mariage et de rupture d'union.

Au-delà de ce désavantage, quels sont les handicapés les plus touchés par le célibat et la rupture?

L'examen du tableau 12, qui donne le statut matrimonial des personnes handicapées par le type de handicap, montre que se sont les handicapés mentaux qui sont les plus touchés par le célibat, puisque 76.1% de cette catégorie de population ont été observés célibataires et seuls 12.4% ont pu contracter un premier mariage.

Pour les autres types de handicap, il est à remarquer l'importance des proportions de mariés, mais aussi, celle des

handicapés en situation de veuvage, le poids de cette dernière catégorie de la population atteint 18.0% chez les handicapés physiques et 24.1% chez les handicapés sensoriels.

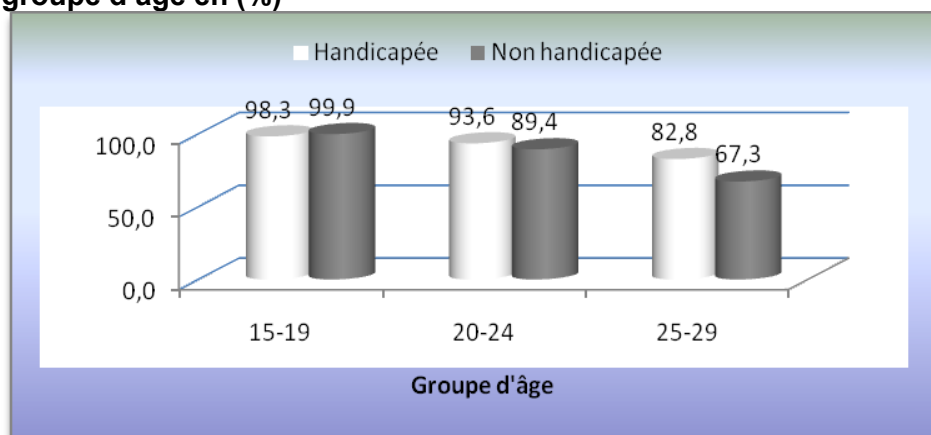
Tableau 12 : handicapés âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et type de handicap.

Milieu de résidence	Effectif					Total
	Physique			Sensoriel	Mental	
	Moteur	Chronique	Total			
Célibataire	38.5	15.8	28.3	26.9	76.1	36.3
Marié	45.7	54.9	49.9	45.5	12.4	41.9
Divorcé	3.4	4.4	3.9	3.5	6.9	4.3
Veuf	12.3	24.9	18.0	24.1	4.6	17.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : RGPH 2004

Par ailleurs, en ce qui concerne le calendrier de la nuptialité, il est à noter l'importance des proportions de célibataires jeunes en situation de handicap par rapport aux mêmes proportions observées chez les non handicapés (figure 05), résultat qui met en évidence l'allongement relatif de la durée du célibat chez la population handicapée.

Figure 05 : Répartition des jeunes célibataires selon le grand groupe d'âge en (%)



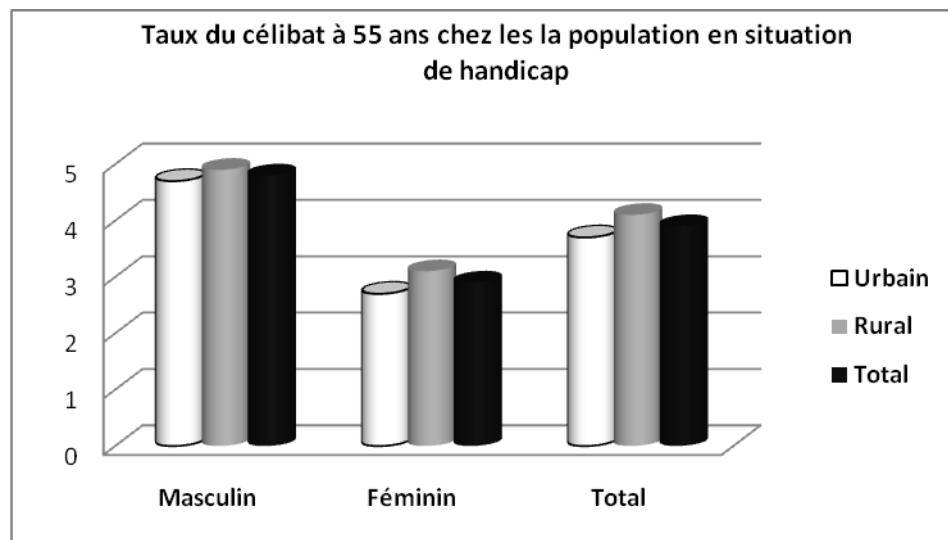
Source : RGPH 2004

L'examen du tableau 13 qui présente les taux de célibat à 55 ans, considérés comme étant des taux de célibat définitif, confirme le désavantage des personnes en situation de handicap par rapport aux non handicapés en matière de première nuptialité. Le taux de célibat est de l'ordre de 1.4% chez cette dernière catégorie de la population, alors qu'il atteint 3.9% chez les personnes handicapées. Un écart qui persiste quel que soit le milieu de résidence et le sexe.

Tableau 13 : Taux de célibat à 55 ans selon le sexe et le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	4.7	4.9	4.8	1.9	1.7	1.7
Féminin	2.7	3.1	2.9	1.2	0.9	1.0
Total	3.7	4.1	3.9	1.5	1.3	1.4

Source : RGPH 2004



En d'autres termes, si 98.6% des personnes non handicapées finissent par contracter leur première union avant 55 ans, seules 96.1% des personnes en situation de handicap finissent par se marier avant cet anniversaire. La faiblesse de cet indicateur d'intensité combinée à la nuptialité tardive, exprimée par l'élévation de l'âge au premier mariage, a un impact négatif sur le niveau de la fécondité de la population des femmes en âge fécond.

II. 3. Fécondité des femmes handicapées :

Il s'agit de la fécondité des femmes en âge de procréation, saisie à travers les taux et l'indice synthétique de fécondité. Cet indice atteint 0.7 chez les femmes handicapées, alors qu'il s'élève à 2.6 enfants chez les femmes non handicapées. Un écart de 1.9 enfants expliqué, entres autres, par les différences relevées lors de l'examen des niveaux différentiels de la nuptialité, dont l'impact est visible à tous les âges comme cela ressort de l'examen du tableau 14 et de la figure 06.

Tableau 14 : Taux et indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et groupe d'âges.

Sexe	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
15-19 ans	0.0	2.2	1.4	19.6	32.4	27.9
20-24 ans	6.7	22.1	16.3	90.6	140.7	122.5
24-29 ans	42.7	29.1	31.6	108.4	150.1	133.8
30-34 ans	35.5	46.0	41.6	101.9	135.8	121.8
35-39 ans	32.5	28.2	30.0	62.6	85.3	75.4
40-44 ans	3.2	14.1	9.4	24.5	33.7	29.8
45-49 ans	3.9	9.3	6.9	6.3	12.6	9.9

ISF	0.6	0.8	0.7	2.1	3.0	2.6
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source : RGPH 2004

Figure 06 : Taux de fécondité des femmes en âge de procréation (population en situation de handicap) :

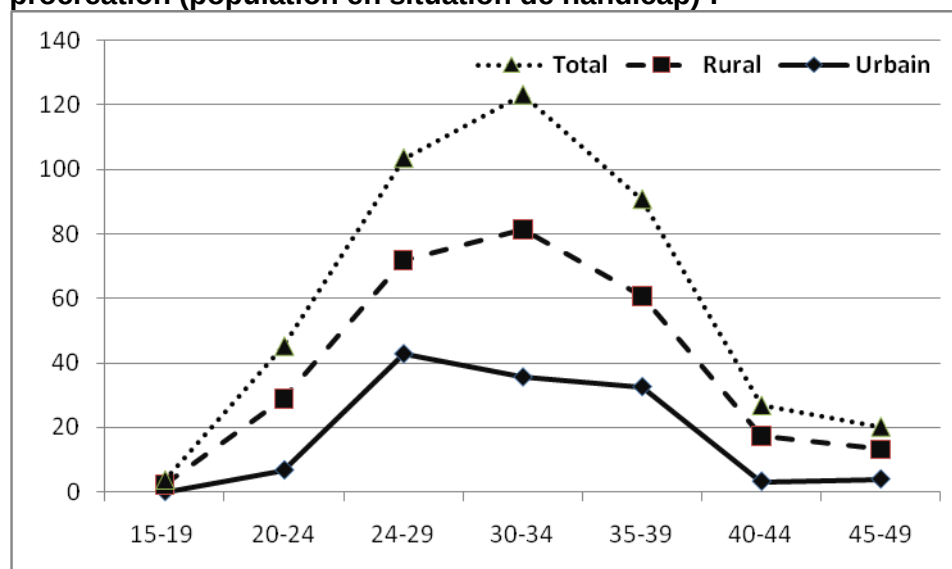
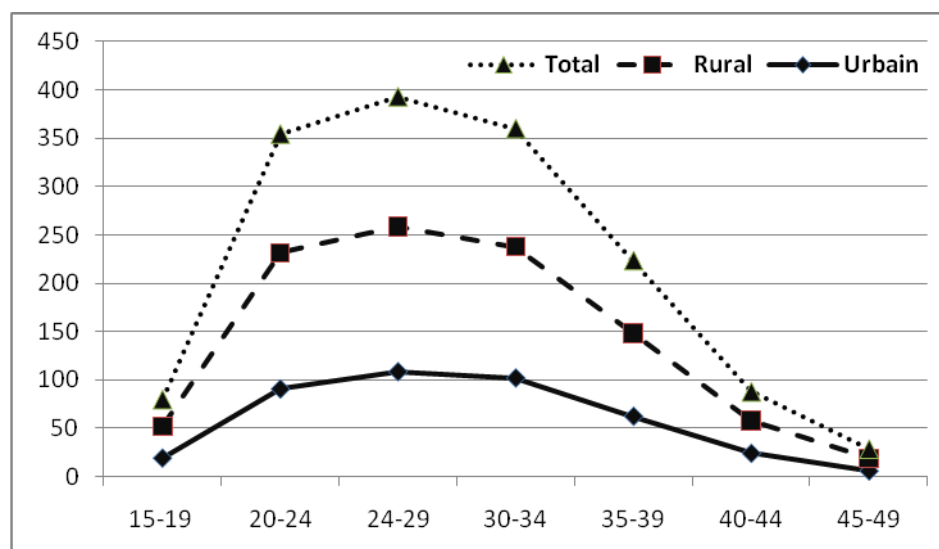


Figure 06 : Taux de fécondité des femmes en âge de procréation (population non handicapée) :



En effet, à tous les groupes d'âges, les taux de fécondité des femmes handicapées sont plus faibles que ceux des femmes non handicapées. L'écart en faveur de ces dernières a atteint le maximum au niveau du groupe d'âge 24-29 ans (133.8 et 31.6 respectivement).

Au niveau de l'indice synthétique de fécondité (l'Indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation), on constate une grande différence entre les femmes en situation de handicap et les femmes non handicapées. En effet, d'une moyenne de 0.7 enfants par femme pour le premier groupe, on passe à 2.6 enfants par femme pour le deuxième groupe.

Le même constat est observé au niveau des deux milieux de résidence. Les femmes non handicapées ont, en général, trois fois plus d'enfants que les femmes en situation de handicap. Les femmes citadines handicapées donneront naissance à 0.6 enfants par femme contre 2.1 enfants par femme pour les femmes non handicapées.

III. CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION DES HANDICAPES :

Le niveau d'instruction de la population handicapée est appréhendé à travers les questions relatives aux langues lues et écrites, la dernière classe fréquentée et le plus haut diplôme obtenu.

III.1. Alphabétisation des handicapés :

Conformément aux définitions internationales recommandées par les Nations Unies, le phénomène d'alphabétisation est mesuré par le biais du taux d'alphabétisation, ou son complément, le taux d'analphabétisme estimé en rapportant l'effectif des personnes âgées de 10 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire à la population correspondante.

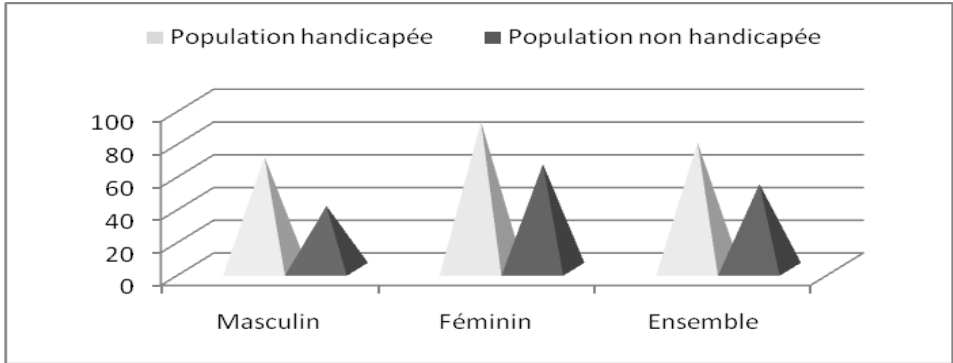
Tableau 15 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	56.2	75.7	68.4	22.8	47.8	38.7
Féminin	84.8	93.7	89.9	47.5	74.4	64.2
Ensemble	69.0	82.8	77.3	36.0	61.6	52.1

Le tableau 15 montre que 77.3% des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire, contre 52.1% de la population non handicapée. Un constat que l'on observe en milieu urbain comme en milieu rural, avec toutefois des niveaux élevés des taux observés dans ce dernier milieu par rapport au premier.

A l'instar des écarts observés au niveau national, les taux d'analphabétisme féminin sont plus élevés que ceux du sexe masculin : 89.9% chez les femmes contre 68.4% chez les hommes handicapés.

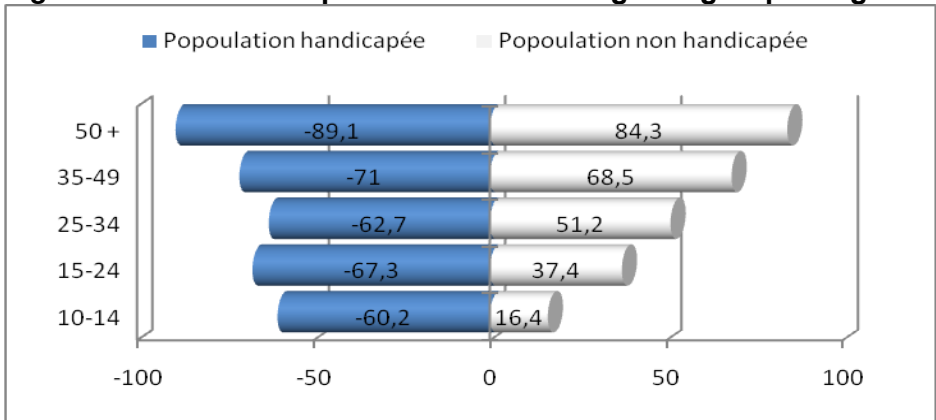
Figure 07 : Taux d'analphabétisme selon le sexe.



Source : RGPH 2004

Le contraste en matière d'analphabétisme observé entre la population handicapée et la population non handicapée persiste à tous les âges. En effet, et comme en témoigne la figure 08, les taux observés pour les personnes handicapées sont toujours supérieurs à ceux des personnes non handicapées quel que soit le groupe d'âge considéré. Les écarts passent de près de 5 points chez les personnes âgées de 50 ans et plus, à plus de 43 points aux âges 10-14 ans.

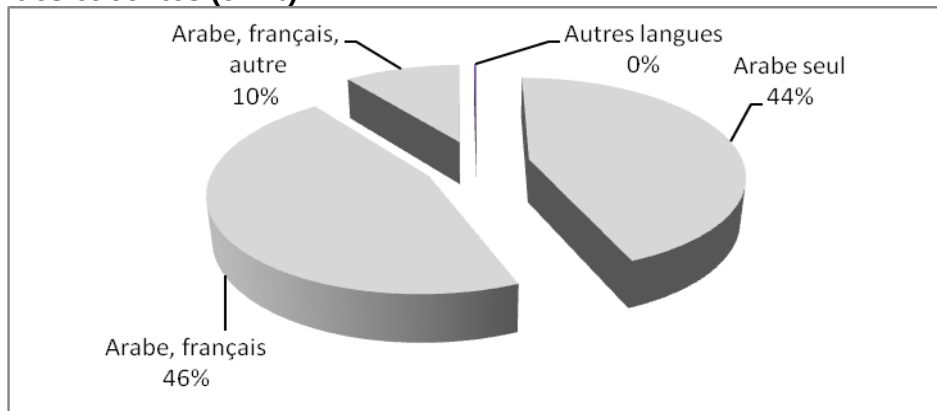
Figure 08 : Taux d'analphabétisme selon le grand groupe d'âges



Source : RGPH 2004

Par ailleurs, en ce qui concerne la connaissance des langues, il ressort de la lecture de la figure 09 que près de 44% des handicapés alphabétisés savent lire et écrire l'arabe seulement, 45.6% savent lire et écrire au moins l'arabe et le français. Ceux qui connaissent d'autres langues que le français et l'arabe ne représentent que 10%.

Figure 09 : Population handicapée alphabétisée selon les langues lues et écrites (en %).



Source : RGPH 2004

III. 2. Scolarisation des handicapés :

Afin d'apprécier la scolarisation chez la population handicapée nous examinerons successivement le niveau des taux de scolarisation des enfants âgés entre 6 et 11 ans et la proportion des personnes âgées de 10 ans et plus ayant fréquenté un établissement scolaire.

Le taux de scolarisation des enfants de la tranche d'âges 6-11 ans estimé en rapportant l'effectif des enfants fréquentant un établissement d'enseignement ou de formation à ceux des enfants du même groupe d'âges, s'élève à 27.8% au niveau régional et varie de 23.0% en milieu rural à 36.8% en milieu urbain (Tableau 16).

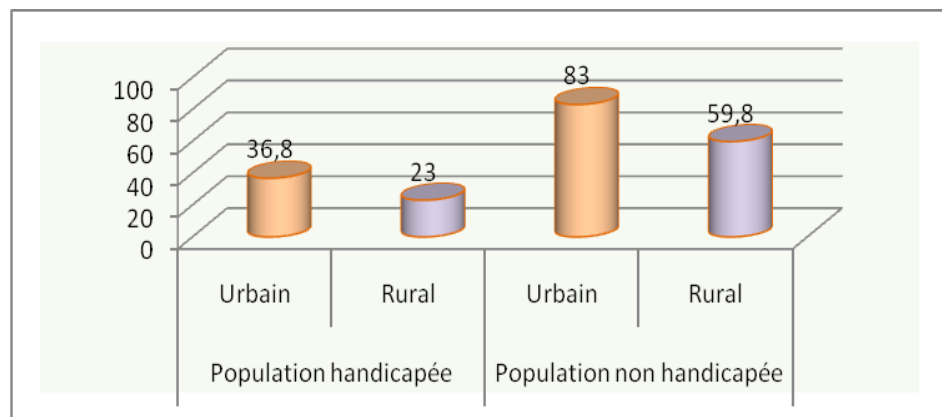
Tableau 16 : Taux de scolarisation des enfants âgés entre 6 et 11 ans selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	37.3	24.9	29.0	83.2	64.2	70.6
Féminin	36.1	20.4	26.2	82.8	55.3	64.7
Total	36.8	23.0	27.8	83.0	59.8	67.7

Source : RGPH 2004

Comparés aux taux observés chez les enfants non handicapés, ces chiffres témoignent de l'exclusion dont souffrent les enfants handicapés en matière de scolarisation et ce, quel que soit le sexe ou leur milieu de résidence. En effet, en milieu urbain comme en milieu rural, pour les petits garçons comme pour les petites filles, les taux de scolarisation des enfants non handicapés représentent souvent plus que le double de ceux des enfants handicapés.

Figure 10 : Taux de scolarisation des enfants d'âgés 6-11 ans selon le milieu de résidence (en %).



Source : RGPH 2004

Examiné selon le type de handicap, le taux de scolarisation des enfants souffrant de déficiences moteurs et chroniques dépasse 34%, ce taux frôle 28.4% chez les enfants ayant un

handicap sensoriel et descend à 13.6% chez les handicapés mentaux.

Concernant la fréquentation scolaire, 3.6% des personnes en situation de handicap ont pu fréquenter une école ou un établissement de formation contre 67.7% des personnes non handicapées.

Tableau 17 : Taux de scolarisation et de fréquentation scolaire selon le type de handicap (%).

Milieu de résidence	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Ensemble
Enfants d'âges 6-11 ans					
Scolarisés	188	42	166	47	443
Ensemble	123	585	346	1593	123
Taux de scolarisation	34.9	34.1	28.4	13.6	27.8
Ensemble des handicapés					
Ayant fréquenté un établissement	488	111	383	83	1065
Ensemble	8933	5381	29882	8933	5381
Taux de fréquentation scolaire (%)	5.5	1.7	4.3	1.5	3.6

Source : RGPH 2004

Selon le type, la proportion des handicapés ayant fréquenté un établissement scolaire s'élève à 5.5% et 4.3% pour les personnes souffrant de handicap moteur et sensoriel respectivement. Pour les handicapés chroniques et mentaux, ce taux se situe à 1.7% et 1.5% respectivement.

III. 3 Niveau d'étude des handicapés :

Le tableau 18, qui présente la répartition des handicapés âgés de 10 ans et plus selon le niveau d'étude, montre que 76.5% de cette population n'a aucun niveau. Ce pourcentage varie selon les groupes de générations puisqu'il passe de 57.9% chez les handicapés âgés entre 10 et 14 ans à 89.1% chez les personnes âgées de 50 ans et plus. En d'autres termes, à l'instar de l'observation faite au niveau régional, les jeunes générations des

handicapés ont eu plus de chances que leurs aînés en matière d'accès à la scolarisation.

Tableau 18 : Niveau d'instruction des handicapés selon le grand groupe d'âges (en %)

	10-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans & +	Total
Néant	57.9	64.8	61.0	70.3	89.1	76.5
Handicapés ayant fréquenté l'école selon le niveau d'étude						
Préscolaire	0.3	3.0	4.0	9.7	44.6	13.7
Fondamental I et II	99.7	81.8	74.5	62.5	47.3	69.7
Secondaire	0.0	11.4	14.3	19.2	6.1	11.6
Supérieur	0.0	3.9	7.2	8.6	2.1	5.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : RGPH 2004

Sur l'ensemble des personnes en situation de handicap ayant pu fréquenter un établissement scolaire, 69.7% ont le niveau fondamental, 11.6% ont le niveau secondaire et seul 5.0% ont atteint le niveau supérieur. Le poids des individus ayant le niveau fondamental, plus important chez les jeunes handicapés, culmine à 81.8% aux âges variant entre 15 et 24 ans et à 74.5% aux âges allant de 25 à 34 ans. Au-delà de ces âges, le poids de ces personnes ne dépasse pas 62.5%.

Tableau 19 : Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Néant	68.4	81.8	76.5	36.1	61.0	51.7
Handicapés ayant fréquenté l'école selon le niveau d'étude						
Préscolaire	11.0	16.8	13.7	2.7	4.7	3.8
Fondamental I et II	68.0	71.6	69.7	69.9	84.4	77.3
Secondaire	14.4	8.3	11.6	18.1	7.8	12.9
Supérieur	6.6	3.2	5.0	9.2	3.0	6.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : RGPH 2004

Mis à part les différences notables des proportions d'individus n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire, la répartition des handicapés ayant été scolarisée selon le niveau d'étude présente une grande similitude avec celle des personnes non handicapées, comme cela ressort de la lecture du tableau 19.

L'analyse de l'accès à la scolarisation par type de handicap, dévoile des contrastes importants. En effet, les personnes qui ont eu le meilleur accès à la scolarisation sont celles en situation de handicap moteur et mental, avec des proportions de l'ordre de 31.2% et 28.5% respectivement. Ensuite, les catégories de personnes qui présentent les plus faibles taux d'accès à l'école sont celles en situation de handicap chronique (20.3%) ou handicap sensoriel (15.3%).

Tableau 20 : Handicapés âgée de 10 ans selon le niveau d'étude et le type de handicap (en %)

Niveau d'instruction	Physique			Sensoriel	Mental	Total
	Moteur	Chronique	Total			
Néant	68.8	79.7	73.6	84.7	71.5	76.5
Préscolaire	13.5	18.5	15.2	20.4	4.0	13.7
Fondamental I et II	68.0	70.1	68.7	65.8	75.7	69.7
Secondaire	12.5	8.5	11.1	8.5	15.4	11.6
Supérieur	6.0	2.8	4.9	5.3	4.8	5.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : RGPH 2004

Il est clair que les personnes ayant un handicap sensoriel rencontrent plus de difficultés pour l'accès à la scolarisation que les autres types de handicap.

IV - ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI DES HANDICAPES :

Afin de dresser le profil socio-économique de la population handicapée, nous examinerons dans un premier temps les

niveaux d'activité et de chômage, et dans un deuxième temps, les structures professionnelles de la population active.

IV.1. Participation à l'activité économique :

Le taux brut d'activité des handicapés est deux fois moins élevé que celui enregistré pour les non handicapés, avec des taux de l'ordre de 16.1% pour les premiers et 34.0% pour les seconds.

Tableau 21 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon le type d'activité et le sexe.

Type d'activité	Population handicapée			Population non handicapée		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Actif occupé	20.1	4.3	13.5	48.8	11.5	29.5
Chômeur 1	2.2	1.5	1.9	4.3	3.3	3.7
Chômeur 2	1.2	0.1	0.7	1.5	0.2	0.8
Femme au foyer	--	16.2	6.8	--	46.0	23.8
Elève, étudiant	3.9	3.1	3.6	22.8	16.9	19.7
Propriétaire	0.5	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1
Retraité	3.1	0.3	1.9	1.9	0.1	1.0%
Malade ou handicap	55.2	52.9	54.3	17.7	17.3	17.5
Enfant	3.9	4.4	4.1	2.9	4.6	3.8
Autre	10.0	17.0	12.9	100.0	100.0	100.0
Total	100.0	100.0	100.0	48.8	11.5	29.5

Source : RGPH 2004

La structure des personnes handicapées selon le type d'activité montre que le contingent le plus important au sein de cette population particulière, est celui des personnes inaptes au travail pour des raisons médicales. Ils représentent 54.3% de cette population, 55.2% pour les hommes et 52.9% pour les femmes.

Parmi l'ensemble des handicapés, seulement 13.5% sont actifs occupés, 20.1% pour les hommes et 4.3% pour les femmes, les personnes en chômage représentent 2.6% seulement.

Chez les femmes handicapées inactives, le contingent le plus important est celui des femmes au foyer avec un taux de l'ordre de 16.2% des handicapées de sexe féminin.

D'un autre côté, la structure de la population active est à prédominance masculine, puisque les hommes y sont représentés à plus de 84.0%. Ce pourcentage est de 83.3% en milieu urbain et de 85.7% en milieu rural. Autrement dit, dans l'un comme dans l'autre milieu, sur 10 personnes actives, plus de 8 sont des hommes (Tableau 22).

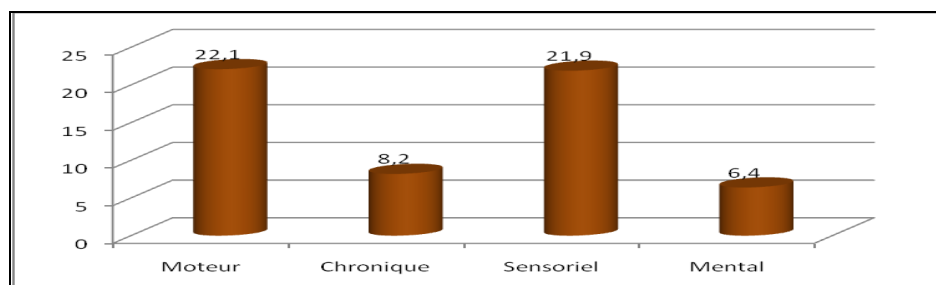
Tableau 22: Répartition des handicapés actifs selon le milieu de résidence et le sexe.

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	83.3	16.7	100.0
Rural	85.7	14.3	100.0
Total	84.8	15.2	100.0

Source : RGPH 2004

L'examen selon le type de handicap fait ressortir que les personnes ayant un handicap sensoriel et moteur sont relativement les plus actifs et présentent des taux bruts d'activité similaires (environ 22%). Elles sont suivies par les personnes souffrant d'un handicap chronique et mental, avec un taux d'activité de l'ordre de 8.2% pour les premiers et seulement 6.4% pour les seconds (figure 11).

Figure 11 : Taux brut d'activité par type de handicap (en %).



Source : RGPH 2004

Le tableau 23, qui présente les taux bruts d'activité selon le sexe et le type de handicap, permet d'apprécier, là encore, la prédominance masculine quel que soit le type de déficience. En effet, pour 100 personnes en âge d'activité, le nombre des actifs varie entre 2.6 et 8.5 pour le sexe féminin et il oscille entre 8.2 et 32.5 pour le sexe masculin.

Tableau 23: Taux brut d'activité selon le sexe et le type de handicap

Milieu de résidence	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Ensemble
Masculin	31.4	13.5	32.5	8.2	23.5
Féminin	7.6	2.8	8.5	2.6	5.9
Ensemble	22.1	8.2	21.9	6.4	16.1

Source : RGPH 2004

Par ailleurs, le tableau 24 qui permet d'apprécier la relation entre l'éducation et l'accès à l'emploi, montre que si la population active occupée est dominée par les personnes sans niveau d'instruction avec une proportion de 62.1%, la majorité de la population en chômage est constituée des personnes ayant un niveau d'éducation fondamental (I ou II), avec des proportions de l'ordre de 35.6% des chômeurs n'ayant jamais travaillé et 37.7% des chômeurs ayant déjà travaillé.

Tableau 24: niveau d'instruction des personnes handicapées actives.

	Néant	Préscolaire	Fondamental I et II	Secondaire	Supérieur	Total
Actif occupé						
Effectif	2512	235	941	227	129	4044
%	62.1	5.8	23.3	5.6	3.2	100.0
Chômeur 1						
Effectif	265	9	201	55	34	564
%	47.0	1.6	35.6	9.8	6.0	100.0
Chômeur 2						
Effectif	96	18	83	18	5	220
%	43.6	8.2	37.7	8.2	2.3	100.0

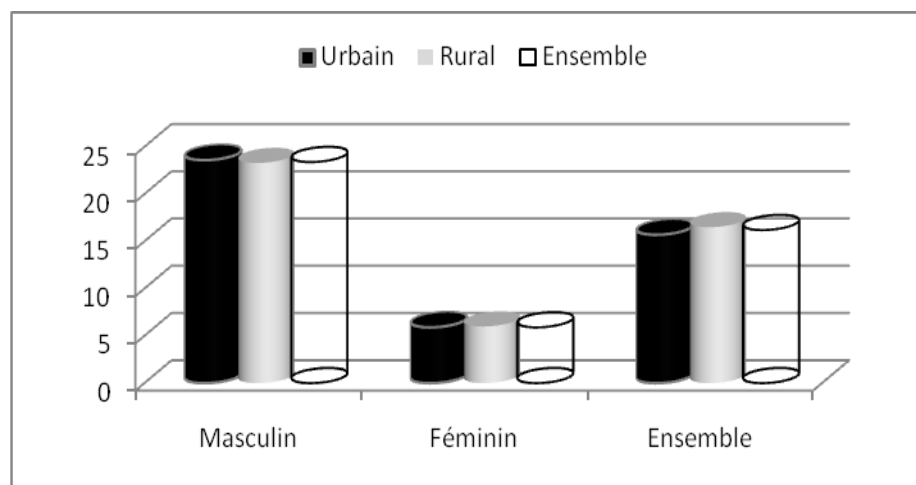
Source : RGPH 2004

Ainsi, les niveaux d'instruction restent assez bas, puisque la proportion des personnes handicapées ayant un niveau de formation supérieur est évaluée seulement à 3.2% des actifs occupés, à 6.0% des chômeurs 1 et à 2.3% des chômeurs 2.

Mais le lien entre le niveau d'instruction et l'accès à l'emploi est encore plus flagrant à l'analyse des taux brut d'activité au sein de chaque niveau d'instruction comme cela ressort de l'examen de la figure 12.

En effet, globalement, plus le niveau d'instruction est élevé plus le taux d'activité augmente. Ainsi, au niveau national, si 12.5% des personnes handicapées sans instruction sont actives, le taux brut d'activité se situe autour de 26% pour les personnes ayant les niveaux d'instruction préscolaire, fondamental I et II et passe à 39.3% pour les personnes handicapées ayant un niveau d'étude secondaire et à plus de 50% pour celle de niveau supérieur.

Figure 12: Taux brut d'activité des handicapés selon le sexe et le milieu de résidence (en %).



Source : RGPH 2004

Cependant, ces taux cachent des disparités importantes entre les milieux de résidence, puisque pour les niveaux d'instruction bas, les ruraux sont relativement plus actifs que les citadins et le constat est inversé dès le niveau fondamental.

IV. 2. Taux de chômage des handicapés :

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap lors du recensement de 2004, s'élève à 16.2% contre 13.4% pour les personnes non handicapées. Selon le milieu de résidence, et à l'instar de l'ensemble de la population de la région, les citadins handicapés sont relativement plus touchés par le chômage que les ruraux, avec un taux de chômage de l'ordre de 25.2% pour les premiers et de 10.8% pour les seconds.

Cependant, si le chômage est un phénomène qui reste sans conteste urbain, il est plus accentué chez la population féminine que chez la population masculine, avec des taux de 27.3% et de 14.2% respectivement.

Tableau 25: Taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	22.4	9.5	14.2	17.6%	6.8	10.5
Féminin	39.2	18.8	27.3	39.3	13.6	23.4
Total	25.2	10.8	16.2	22.9	8.3	13.4

Source : RGPH 2004

Par ailleurs, et comme il ressort de l'examen du tableau 26, le chômage des handicapés est essentiellement de première insertion, puisque chez les jeunes actifs qu'on rencontre les taux de chômage les plus élevés. En effet, pour les tranches d'âges 15-29 ans les niveaux de chômage dépassant 26%. Au-delà de 29 ans, les taux entament une baisse progressive jusqu'à 50 ans avant d'amorcer une légère reprise.

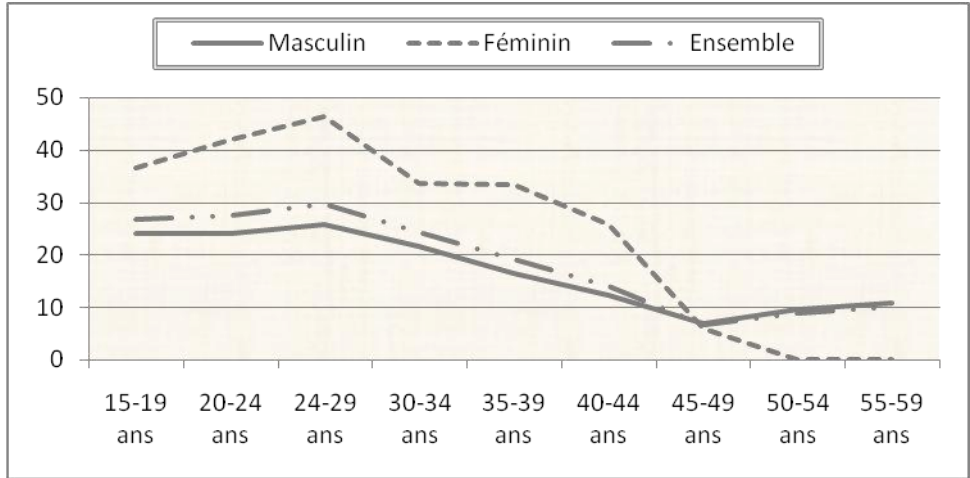
Tableau 26: Taux de chômage selon le groupe d'âge quinquennal et le sexe (en %)

	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19 ans	24.2	36.5	26.9
20-24 ans	24.2	42.0	27.7
24-29 ans	25.9	46.3	29.8
30-34 ans	21.7	33.6	24.3
35-39 ans	16.5	33.3	19.2
40-44 ans	12.3	25.7	14.1
45-49 ans	6.9	5.8	6.7
50-54 ans	9.6	--	8.8
55-59 ans	10.8	-	10.2

Source : RGPH 2004

Avant 45 ans, le chômage des femmes est supérieur à celui des hommes quel que soit le groupe d'âges. Mais au-delà de 45 ans, la situation s'inverse.

Figure 13: Taux de chômage selon le groupe Quinquennal d'âge et le sexe (en %).



Source : RGPH 2004

A l'exception des handicapés mentaux, les autres types de handicap ne présentent pas de contrastes notables en matière de chômage. En effet, les personnes avec un handicap chronique et moteur présentent des taux de chômage de l'ordre de 22% et 18.6% respectivement, suivies par celles ayant un handicap sensoriel (15.1%).

Tableau 27: Taux de chômage des handicapés selon le sexe et le type de handicap (en %).

Milieu de résidence	Moteur	Chronique	Sensoriel	Mental	Ensemble
Masculin	16.2	21.0	13.0	0.0	14.2
Féminin	34.4	26.9	25.7	0.0	27.3
Ensemble	18.6	22.0	15.1	0.0	16.2

Source : RGPH 2004

IV. 3 Situation dans la profession :

Les actifs handicapés (non compris les chômeurs 1) présentent une structure par situation dans la profession comparable à celle de la population non handicapée. En effet, l'examen de la structure des actifs handicapés montre que c'est le statut d'indépendant qui domine avec 46% de l'ensemble des actifs en question, suivi du statut de salarié avec une proportion de l'ordre de 34.8%, du statut d'aide familiale et apprenti avec 17.5%, et enfin, l'employeur dont le poids s'élève à 1.7%.

Tableau 28: Répartition des actifs (actifs occupés et des chômeurs 2) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence (en %).

Milieu de résidence	Population handicapée			Population non handicapée		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Employeur	1.9	1.6	1.7	2.2	0.7	1.2
Indépendant	44.7	46.7	46.0	32.9	37.3	35.9
Salarié	49.4	26.8	34.8	59.8	29.5	39.2
Aide familial	2.5	24.3	16.6	3.0	31.9	22.7
Apprenti	1.6	0.5	0.9	2.0	0.6	1.1

Source : RGPH 2004

Cette structure varie évidemment d'un milieu de résidence à l'autre. En effet, si le salariat est le plus présent en milieu urbain, avec 49.4% des actifs handicapés, le statut d'indépendant domine en milieu rural puisqu'il concerne 46.7% de cette catégorie de la population.

On notera également que le statut d'aide familiale est plutôt rural avec 24.3% des actifs contre seulement 2.5% en milieu urbain. Concernant le statut d'employeur, il est plus présent chez les handicapés que les non handicapés, soit 1.7% pour les premiers contre 1.2% pour les seconds.

Annexe statistique

Tableau 01 : Population selon le groupe d'âges quinquennal et le sexe.

Groupe d'âges	Effectifs			Fréquences (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
00-04	332	243	575	1,1	0,8	1,9
05-09	685	515	1200	2,3	1,7	4,0
10-14	938	717	1655	3,1	2,4	5,5
15-19	1028	705	1733	3,4	2,4	5,8
20-24	1224	797	2021	4,1	2,7	6,8
25-29	1256	728	1984	4,2	2,4	6,6
30-34	1212	745	1957	4,1	2,5	6,5
35-39	1129	667	1796	3,8	2,2	6,0
40-44	1224	744	1968	4,1	2,5	6,6
45-49	1010	578	1588	3,4	1,9	5,3
50-54	1089	663	1752	3,6	2,2	5,9
55-59	822	521	1343	2,8	1,7	4,5
60-64	1039	842	1881	3,5	2,8	6,3
65-69	946	669	1615	3,2	2,2	5,4
70-74	1191	1095	2286	4,0	3,7	7,7
75 ans & +	2332	2196	4528	7,8	7,3	15,2
Total	17457	12425	29882	58,4	41,6	100,0

Tableau 02 : Population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe (en %).

Milieu de résidence	Population handicapée		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	38,4	33,5	36,3
Marié	54,6	23,9	41,9
Divorcé	2,8	6,4	4,3
Veuf	4,2	36,2	17,4
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 03 : Célibataires aux groupes d'âges 15-19, 20-24 et 25-29 selon le milieu et le sexe (en %).

Milieu et sexe	15-19	20-24	25-29
Milieu urbain			
Masculin	98,9	96,3	87,8
Féminin	99,6	92,3	80,1
Ensemble	99,2	94,7	84,9
Milieu rural			
Masculin	98,8	93,4	82,7
Féminin	96,4	92,2	79,4
Ensemble	97,9	92,9	81,5
Ensemble des deux milieux			
Masculin	98,8	94,4	84,6
Féminin	97,6	92,2	79,7
Ensemble	98,3	93,6	82,8

Tableau 04 : Taux de célibat à 55 ans selon le sexe et le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Population handicapée		
	Urbain	Rural	Total
Masculin	4,7	4,9	4,8
Féminin	2,7	3,1	2,9
Total	3,7	4,1	3,9

Tableau 05 : Taux et indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et groupe d'âges.

Sexe	Population handicapée		
	Urbain	Rural	Total
15-19 ans	0,0	2,2	1,4
20-24 ans	6,7	22,1	16,3
24-29 ans	42,7	29,1	34,3
30-34 ans	35,5	46,0	41,6
35-39 ans	32,5	28,2	30,0
40-44 ans	3,2	14,1	9,4
45-49 ans	3,9	9,3	6,9
ISF	0,6	0,8	0,7

Tableau 06 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu de résidence.

Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	56,2	75,7	68,4
Féminin	84,8	93,7	89,9
Ensemble	69,0	82,8	77,3

Tableau 07 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le groupe d'âges (en %).

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14	54,6	67,6	60,2
15-24	59,1	79,4	67,3
25-34	53,0	78,8	62,7
35-49	60,6	88,5	71,0
50 ans & +	81,7	98,4	89,1
Ensemble	68,4	89,9	77,3

Tableau 08 : Taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans selon le sexe et le milieu de résidence (en %).

Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	37,3	24,9	29,0
Féminin	36,1	20,4	26,2
Ensemble	36,8	23,0	27,8

Tableau 09 : Population handicapée âgée de 10 ans selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)

Niveau d'étude	Urbain	Rural	Ensemble
Néant	68,4	81,8	76,5
Préscolaire	3,5	3,1	3,2
Fondamental I et II	21,5	13,0	16,4
Secondaire	4,6	1,5	2,7
Supérieur	2,1	0,6	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 10 : Répartition de la population handicapée active par sexe selon le milieu de résidence (%)

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	37,2	41,6	37,8
Rural	62,8	58,4	62,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Tableau 11 : Taux brute d'activé selon le sexe et le milieu de résidence (en %)

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	23,6	5,9	15,7
Rural	23,3	6,0	16,5
Ensemble	23,4	5,9	16,2

Tableau 12 : Taux brut d'activé selon le groupe d'âge et le sexe (en %)

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	25,3	10,5	19,3
20-24	32,8	12,5	24,8
25-29	32,0	13,0	25,1
30-34	35,0	15,6	27,6
35-39	37,0	12,1	27,8
40-44	39,2	9,9	28,2
45-49	40,4	9,0	29,0
50-54	40,1	6,0	27,2
55-59	32,7	3,1	21,2
60-64	16,6	3,1	10,5
65-69	15,5	1,5	9,7
70-74	10,0	1,1	5,7
75 & +	4,7	0,8	2,8

Tableau 13: Population active selon la situation dans la profession et le milieu de résidence (en %).

Situation dans la profession	Urbain	Rural	Total
Employeur	1,9	1,6	1,7
Indépendant	44,7	46,7	46,0
Salarié	49,4	26,8	34,8
Aide familial	2,5	24,3	16,6
Apprenti	1,6	0,5	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



المندوبية السامية للتخطيط
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION REGIONALE DE TADLA AZILAL
Bd Med V, BP 565, Béni Mellal
Tél. 05 23 48 33 89 / Fax : 05 23 48 38 43
Email : hcpbenimellal@yahoo.fr